

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du mardi 17 décembre 2024**

2024 - 148	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 23
	Date de la convocation : 11/12/2024
	Date d'affichage : 11/12/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 17 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire.

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, ETIENNE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, SEIRACQ, GATUINGT, DARRACQ, DEHEZ, MARIMPOUY, COLY, LAHONTAN, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme HOURQUET

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

Mme EDE a donné procuration à M. DARRACQ

Secrétaire de séance : M. Claude LARROQUE

**OBJET :
OUVERTURES DOMINICALES 2025**

CONSIDERANT la saisine d'un concessionnaire de la zone d'activité d'intérêt de la Carrère pour une demande de 5 ouvertures dominicales en 2025,

CONSIDERANT la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques contient notamment des dispositions relatives aux règles applicables en matière d'exception au repos dominical dans les commerces de détail.

CONSIDERANT que ces dispositions ont élargi la possibilité d'ouverture des commerces le dimanche, en les portant de 5 à 12 tout en renforçant l'obligation pour les entreprises de négocier les contreparties pour les salariés travaillant le dimanche sur la base du volontariat, notamment sous forme de compensation salariale conformément au code du travail.

Sur proposition de M. le Maire,



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

FIXE à 5 le nombre de dimanche concernés par l'ouverture des surfaces de vente non alimentaire pour l'année 2025 qui seront les :

- dimanche 19 janvier 2025,
- dimanche 16 mars 2025,
- dimanche 15 juin 2025,
- dimanche 14 septembre 2025,
- dimanche 12 octobre 2025.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal

Pour copie conforme

Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **18 décembre 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20241217 – DE2024148

et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).